

## Communiqué de presse de l'UPOV n° 127

Genève, le 30 octobre 2020

### **Le Conseil de l'UPOV tient sa session annuelle**

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa cinquante-quatrième session ordinaire par voie électronique le 30 octobre 2020. Le Conseil a pris des décisions sur les questions suivantes pendant la session ou par correspondance en amont de celle-ci. Le compte rendu de la session, qui renseigne sur les décisions prises par correspondance, figure dans les documents C/54/21 et C/54/17 (voir à l'adresse [https://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting\\_id=55680](https://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=55680)).

### **Aperçu des principaux faits nouveaux :**

#### Nomination du Secrétaire général

Le Conseil a nommé M. Daren Tang en qualité de Secrétaire général de l'UPOV pour la période du 30 octobre 2020 au 30 septembre 2026.



L'intervention du Secrétaire général est reproduite dans l'appendice de ce communiqué de presse.

Note : l'article 4 de l'accord entre l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (Accord OMPI/UPOV, document UPOV/INF/8), signé le 26 novembre 1982, stipule ce qui suit : "1) Le Conseil de l'UPOV nomme comme Secrétaire général de l'UPOV le Directeur général de l'OMPI". À sa cinquante-deuxième session (28<sup>e</sup> session extraordinaire) tenue les 7 et 8 mai 2020 sous la forme d'une procédure écrite, l'Assemblée générale de l'OMPI a nommé M. Daren Tang au poste de Directeur général de l'OMPI pour un mandat allant du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 septembre 2026.

#### Prolongation du mandat du Secrétaire général adjoint

Le Conseil a prolongé le mandat du Secrétaire général adjoint, M. Peter Button, du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 30 novembre 2022.

#### Manifestations

Le Conseil est convenu d'organiser un séminaire pendant la semaine des sessions de l'UPOV en 2021 afin d'échanger des informations et des données d'expérience sur les stratégies en matière de sélection végétale et de protection des variétés végétales traitant des questions de politique générale.

Le CAJ est convenu de proposer au Conseil d'organiser un séminaire pendant le premier semestre de 2021, afin d'échanger des informations sur les questions relatives au produit de la récolte et à l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication.

Question-réponse sur la manière dont le système de l'UPOV favorise le développement durable

Le Conseil a adopté le projet de question-réponse suivant :

*COMMENT LE SYSTEME DE L'UPOV FAVORISE-T-IL LE DEVELOPPEMENT DURABLE?*

Le projet défini dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>) porte l'espoir d'"un monde où il y ait des aliments en quantité suffisante pour tous et où chacun puisse se nourrir de manière saine et nutritive, quels que soient ses moyens", marqué "par une croissance économique soutenue et partagée, le développement social, la protection de l'environnement et l'élimination de la faim et de la pauvreté" et "dans lequel le développement et l'usage des technologies soient respectueux du climat et de la biodiversité et soient résilients".

La croissance de la population mondiale et la progression de l'urbanisation s'accompagnent d'exigences accrues en matière de production agricole, tant sur le plan de la quantité que de la qualité. Dans le même temps, pour préserver la biodiversité, il est nécessaire d'enrayer ou d'inverser le processus d'expansion des terres agricoles, et ce alors qu'il existe en parallèle des besoins de terres agricoles pour la production alimentaire et énergétique. Cela signifie qu'il est nécessaire de produire davantage à partir des terres agricoles existantes, d'une manière durable.

Les progrès considérables réalisés en matière de productivité agricole dans différentes régions du monde s'expliquent dans une large mesure par l'amélioration des variétés et des pratiques agricoles. La sélection de variétés végétales au rendement plus élevé, une utilisation plus efficace des nutriments, une plus grande résistance aux parasites et aux maladies, une meilleure tolérance au sel et à la sécheresse et une meilleure capacité d'adaptation au changement climatique peuvent augmenter la productivité et la qualité des produits de manière durable en agriculture, en horticulture et en sylviculture et réduire la pression qui s'exerce sur l'environnement naturel. Par ailleurs, l'obtention de variétés adaptées à l'environnement dans lequel elles sont cultivées élargit le choix d'aliments sains, savoureux et nutritifs disponibles tout en fournissant aux agriculteurs un revenu suffisant.

Le système UPOV de protection des variétés végétales soutient l'investissement à long terme en faveur de la création de nouvelles variétés et fournit un cadre propice à l'investissement dans la fourniture de semences et d'autres types de matériel de reproduction de variétés qui répondent aux besoins des agriculteurs. L'UPOV a été créée en 1961 aux fins du développement de l'agriculture et, depuis, a montré son efficacité pour aider tous les types d'obteneurs : obteneurs individuels, agriculteurs, petites et moyennes entreprises et instituts ou entreprises de sélection végétale plus importantes, du secteur public comme privé.

Le système de l'UPOV a été conçu dès le départ pour faire progresser le plus possible la sélection végétale et, partant, l'agriculture de manière durable, dans l'intérêt des agriculteurs et de la société dans son ensemble. Cette notion est consacrée par l'"exception en faveur de l'obteneur", l'une des principales caractéristiques du système de l'UPOV depuis sa création. Cette exception permet de tirer parti des variétés végétales protégées à des fins de création d'autres variétés par tous les types d'obteneurs, reconnaissant ainsi que l'accès aux ressources génétiques est une condition préalable à tout type de création variétale.

Adoption de documents

Le Conseil a adopté les versions révisées des documents suivants :

UPOV/INF/4	Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV
UPOV/INF/16	Logiciels échangeables (révision)
UPOV/INF/22	Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union
TGP/5	Expérience et coopération en matière d'examen DHS Section 6 : Rapport UPOV d'examen technique et Formulaire UPOV de description variétale
TGP/7	Élaboration des principes directeurs d'examen
TGP/14	Glossaire des termes utilisés dans les documents UPOV
TGP/15	Conseils en ce qui concerne l'utilisation des marqueurs biochimiques et moléculaires dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité (DHS)

Tous les documents adoptés seront publiés dans la collection UPOV (voir à l'adresse [https://www.upov.int/upov\\_collection/fr/index.html](https://www.upov.int/upov_collection/fr/index.html)).

### Élection des nouveaux présidents

Le Conseil a élu à la présidence des groupes de travail techniques et du BMT, pour un mandat de trois ans s'achevant en même temps que la cinquante-septième session ordinaire du Conseil, en 2023, les personnes ci-après :

- a) Mme Renée Cloutier (Canada), présidente du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA);
- b) M. Christopher Barnaby (Nouvelle-Zélande), président du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF);
- c) Mme Ashley Balchin (Canada), présidente du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO);
- d) Mme Marian van Leeuwen (Pays-Bas), présidente du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV); et
- e) Mme Beate Rücker (Allemagne), présidente du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT).

### Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d'essai (TWM)

Le Conseil a approuvé la création et le mandat du TWM, regroupant les travaux du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT), et a élu Mme Beate Rücker (Allemagne) en qualité de présidente du TWM pour un mandat de trois ans prenant fin en même temps que la cinquante-septième session ordinaire du Conseil, en 2023.

### Coopération en matière d'examen des obtentions végétales

Le nombre de genres et espèces végétaux faisant l'objet d'accords entre membres de l'Union à des fins de coopération en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité est passé de 2016 (rectifié) en 2019 à 2071 en 2020 (augmentation de 3%).

### Remise d'une médaille d'or

Au nom du Conseil, le Secrétaire général a remis une médaille d'or à M. Francis Gurry, ancien Secrétaire général, en hommage à sa contribution remarquable à l'UPOV alors qu'il en était le Secrétaire général, du 30 octobre 2008 au 30 septembre 2020.



Statistiques sur la protection des obtentions végétales

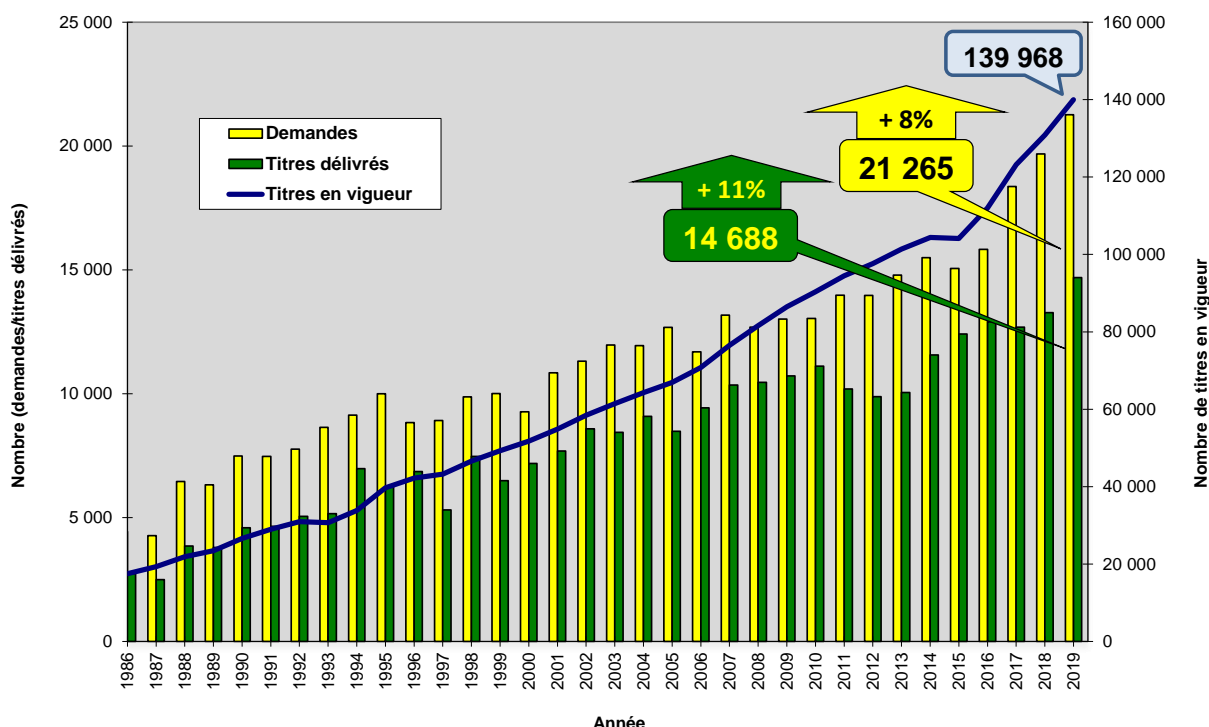
Le nombre de demandes de protection d'obtentions végétales est passé de 19 681 en 2018 à 21 265 en 2019 (augmentation de 8%).

Le nombre de titres octroyés est passé de 13 274 en 2018 à 14 688 en 2019 (hausse de 11%).

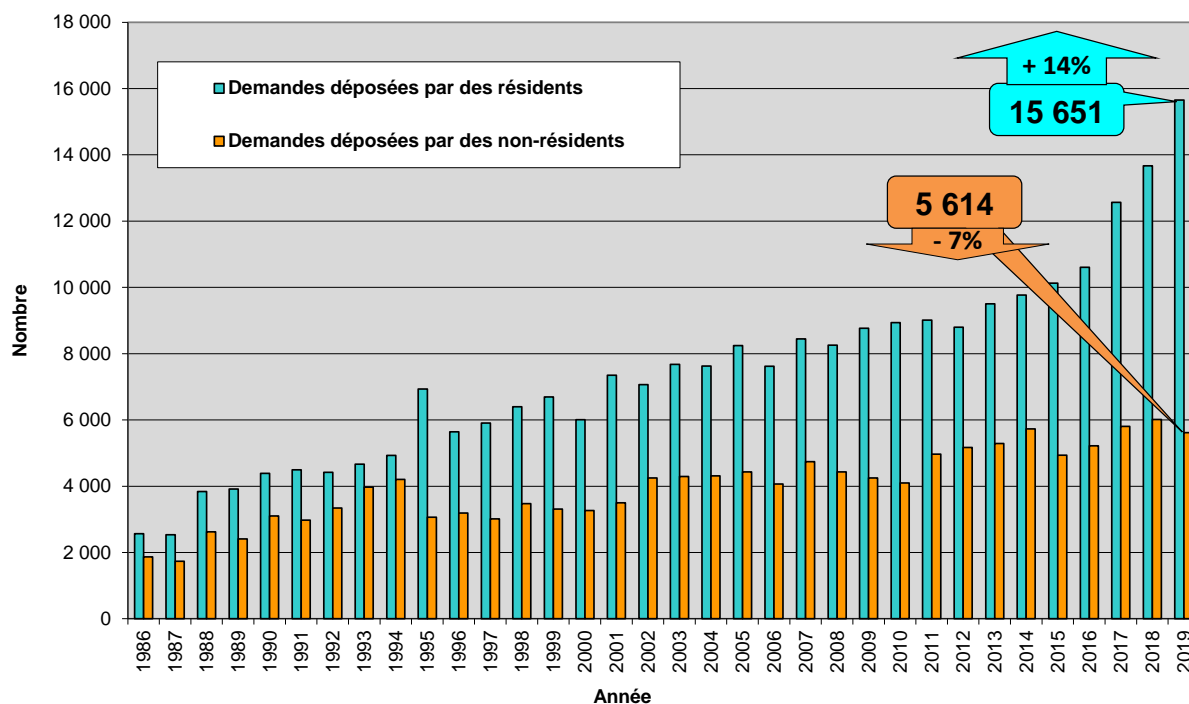
Le total de 139 968 titres en vigueur en 2019 était de 7% plus élevé par rapport aux chiffres de 2018 (130 849).

Les graphiques ci-après présentent l'évolution du nombre de demandes déposées et de titres délivrés depuis 1986. On trouvera également ci-dessous des informations sur les 10 membres de l'Union ayant reçu le plus de demandes en 2009, 2018 et 2019, ainsi qu'une ventilation des demandes par résidence des obtenteurs pour les années considérées.

### Nombre total de demandes et de titres délivrés

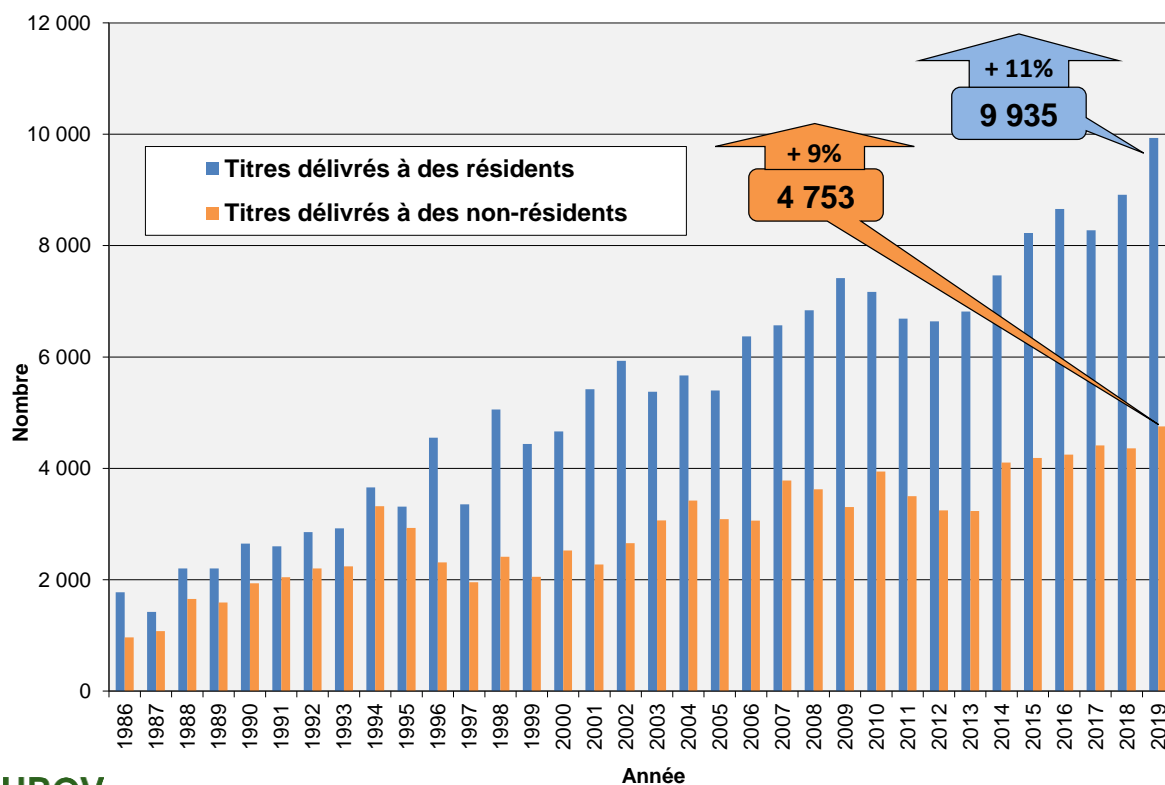


## Nombre de demandes déposées par des résidents/non-résidents



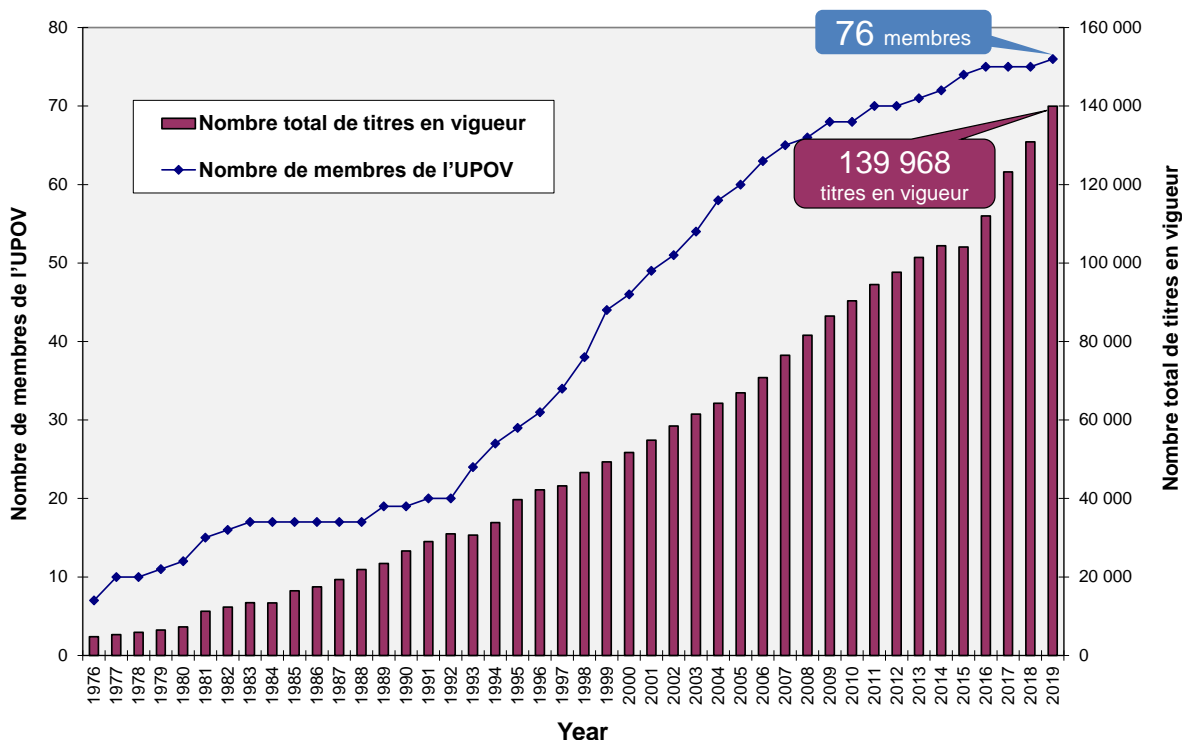
UPOV

## Titres délivrés à des résidents/non-résidents

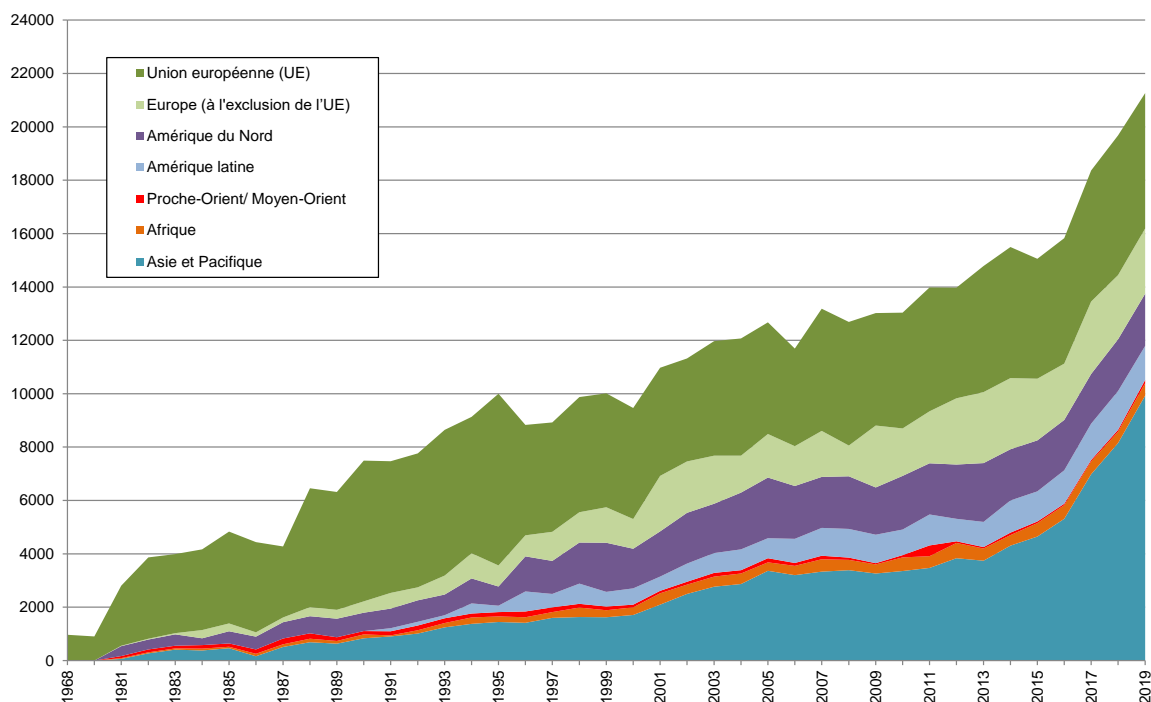


UPOV

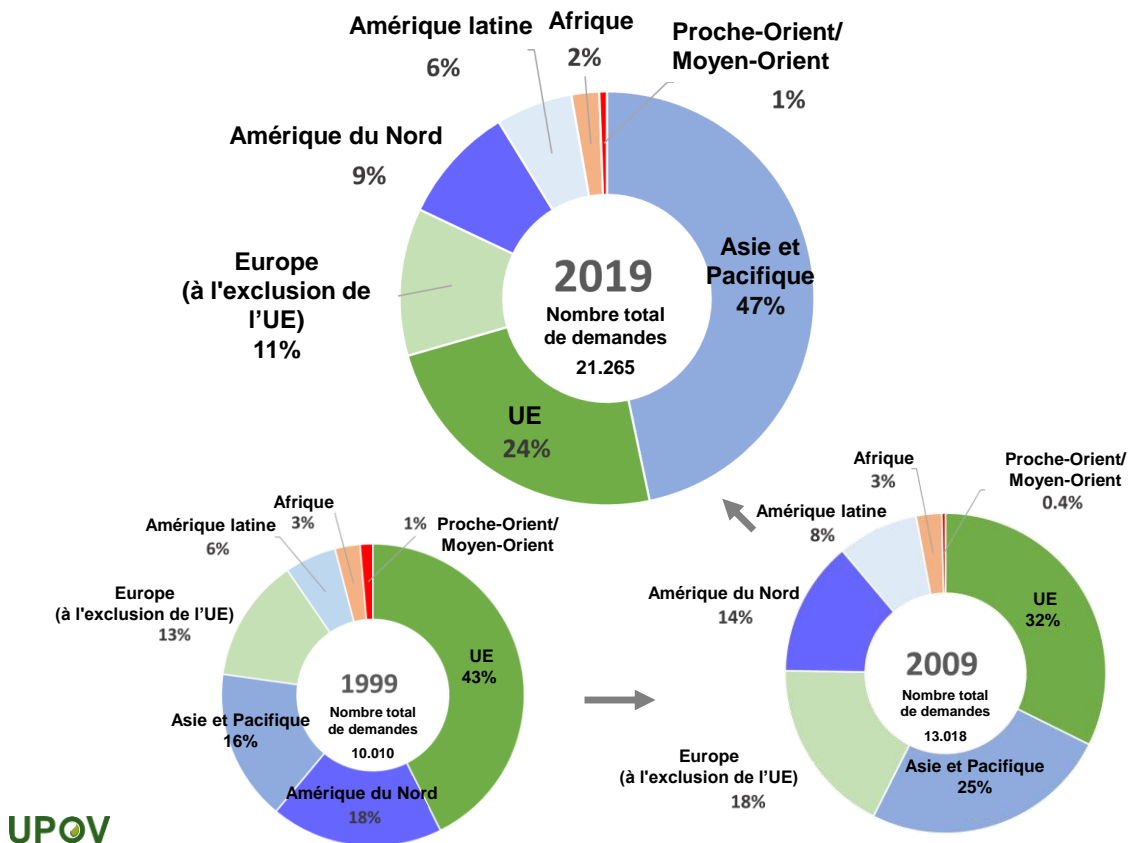
## Titres en vigueur/Nombre de membres de l'UPOV



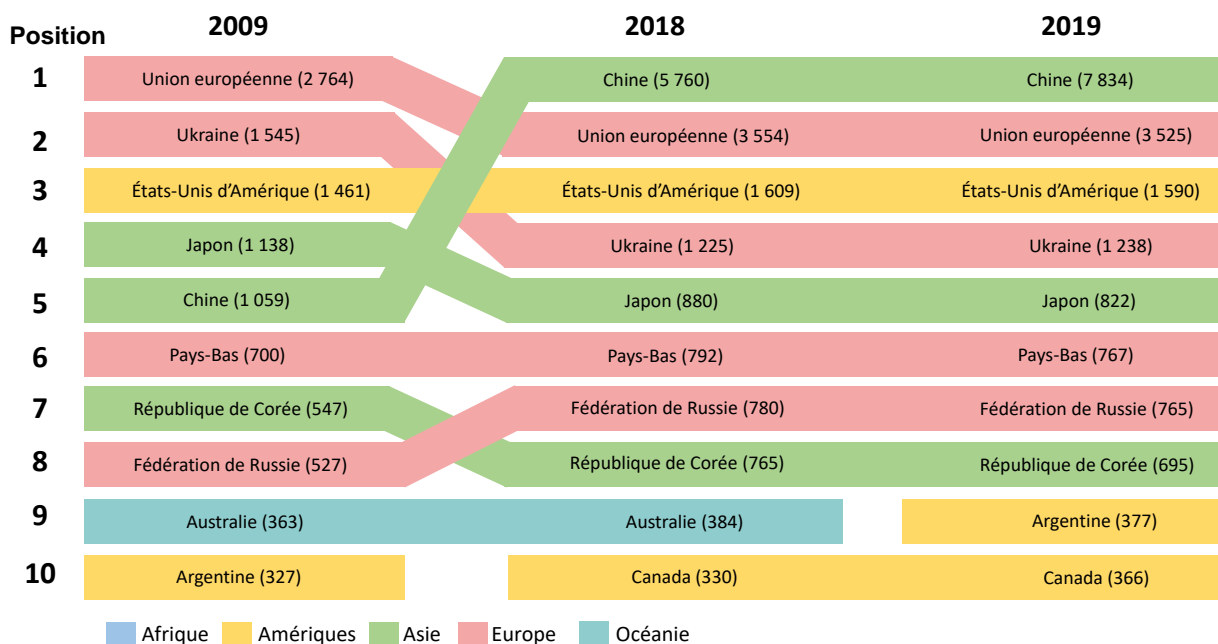
## Demandes reçues par région



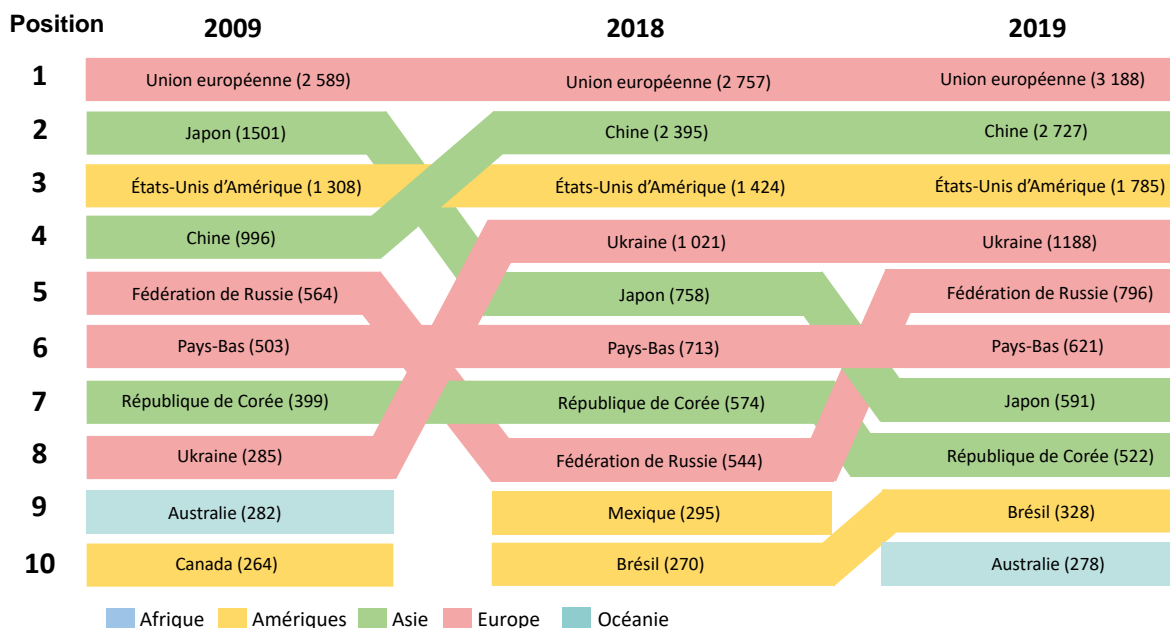
## Demands reçues par région – tendance sur 10 ans



## Les 10 principaux membres de l'UPOV selon le nombre de demandes de protection des obtentions végétales reçues

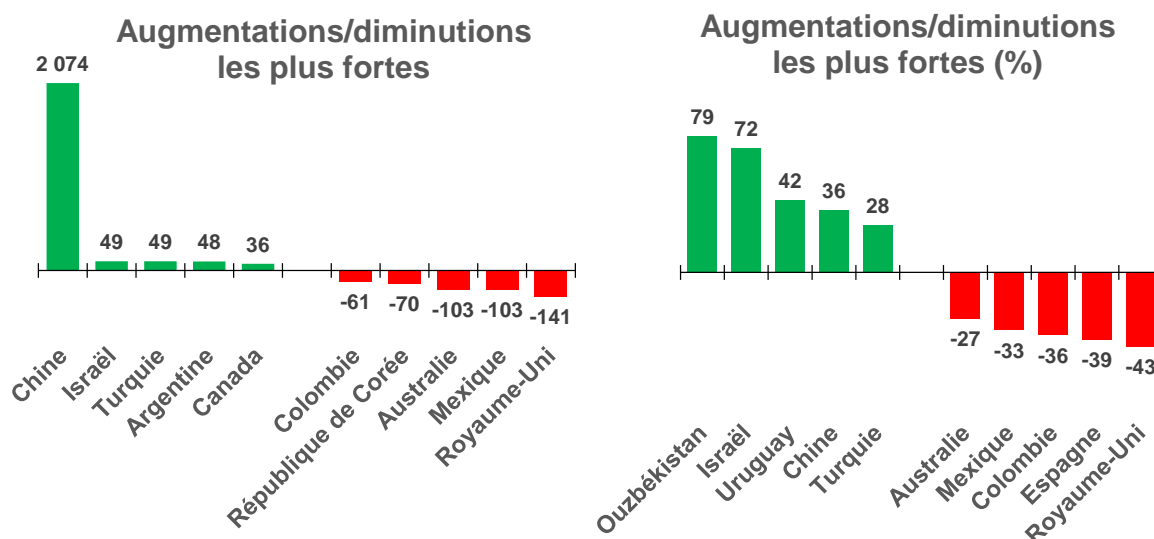


## Les 10 principaux membres de l'UPOV selon le nombre de titres de protection des obtentions végétales délivrés



### UPOV

## Nombre total de demandes en 2019 (par rapport à 2018)



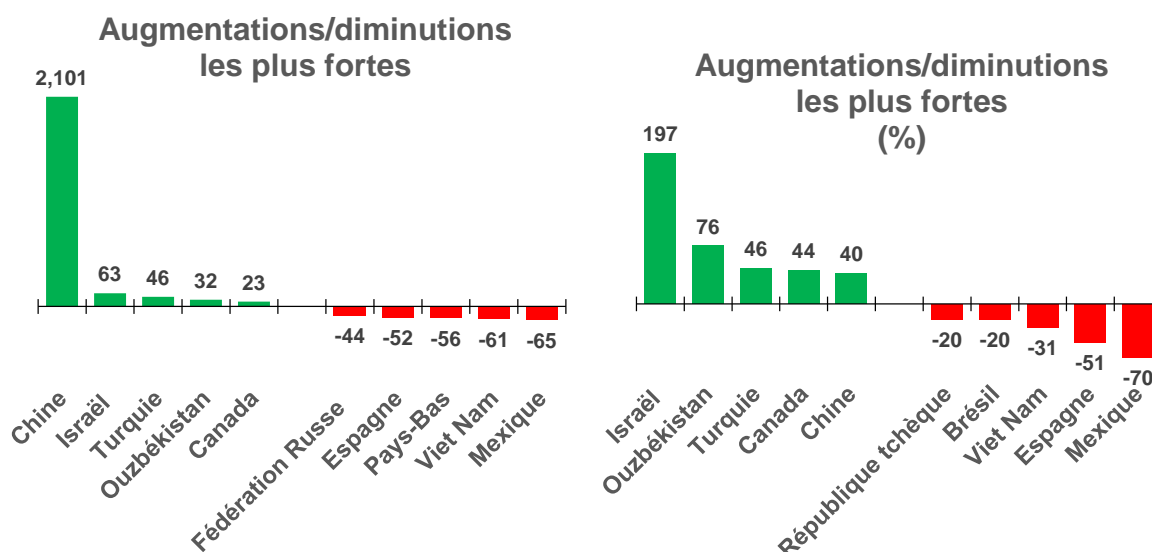
Les **barres vertes** représentent des **augmentations**; les **barres rouges** représentent des **diminutions**

Membres ayant enregistré un nombre total de demandes > 40 en 2018

### UPOV



## Demandes déposées par des résidents en 2019 (par rapport à 2018)

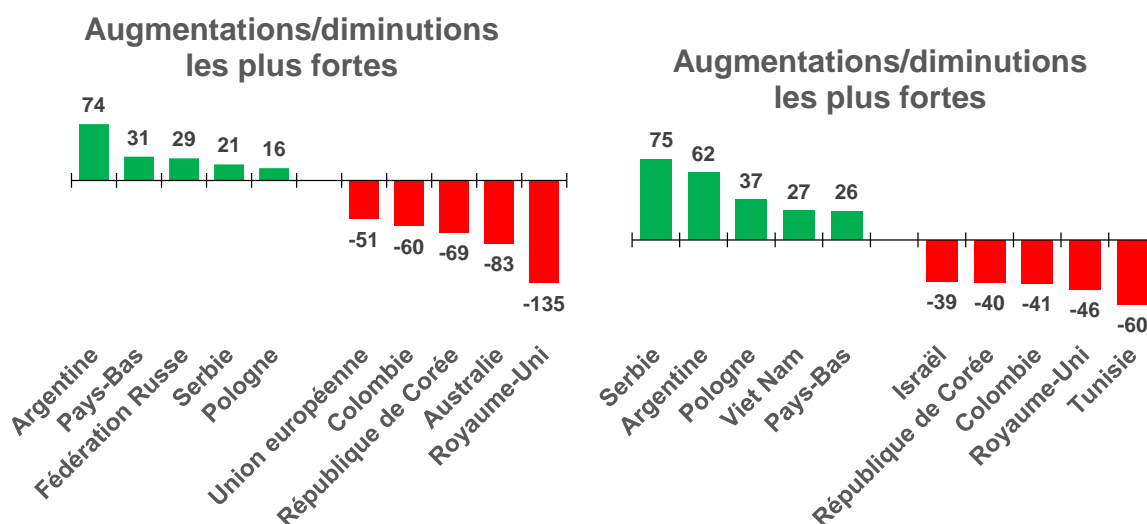


Les **barres vertes** représentent des **augmentations**; les **barres rouges** représentent des **diminutions**

Membres ayant enregistré un nombre total de **demandes** déposées par des résidents > 40 en 2018



## Demandes déposées par des non-résidents en 2019 (par rapport à 2018)



Les **barres vertes** représentent des **augmentations**; les **barres rouges** représentent des **diminutions**

Membres ayant enregistré un nombre total de **demandes** déposées par des non-résidents > 20 en 2018



## Les 20 principaux pays de résidence des demandeurs (2019)

Rang	Pays de résidence de l'obtenteur	Demandes déposées en tant que :				
		Résident			Non-résident	Total
		Résident	OCVV (États membres de l'UE)	Total		
1	Chine	7 323	–	7 323	40	7 363
2	Pays-Bas	618	1 215	1 833	1 374	3 207
3	États-Unis d'Amérique	901	–	901	1 413	2 314
4	France	101	476	577	458	1 035
5	Allemagne	49	507	556	430	986
6	Japon	559	–	559	182	741
7	République de Corée	590	–	590	22	612
8	Fédération de Russie	578	–	578	4	582
9	Ukraine	471	–	471	3	474
10	Suisse	7	–	7	396	403
11	Espagne	50	129	179	163	342
12	Australie	146	–	146	179	325
13	Argentine	184	–	184	51	235
14	Royaume-Uni	28	86	114	118	232
15	Italie	7	110	117	114	231
16	Israël	95	–	95	123	218
17	Brésil	151	–	151	51	202
18	Danemark	5	120	125	51	176
19	Turquie	145	–	145	11	156
20	Belgique	2	111	113	28	141
<b>Somme des 20 principaux pays</b>		<b>12 010</b>	<b>2 754</b>	<b>14 764</b>	<b>5 211</b>	<b>19 975</b>
Autres		788	99	887	403	1 290
<b>Total</b>		<b>12 798</b>	<b>2 853</b>	<b>15 651</b>	<b>5 614</b>	<b>21 265</b>
<b>% des 20 principaux pays</b>		<b>94%</b>	<b>97%</b>	<b>94%</b>	<b>93%</b>	<b>94%</b>

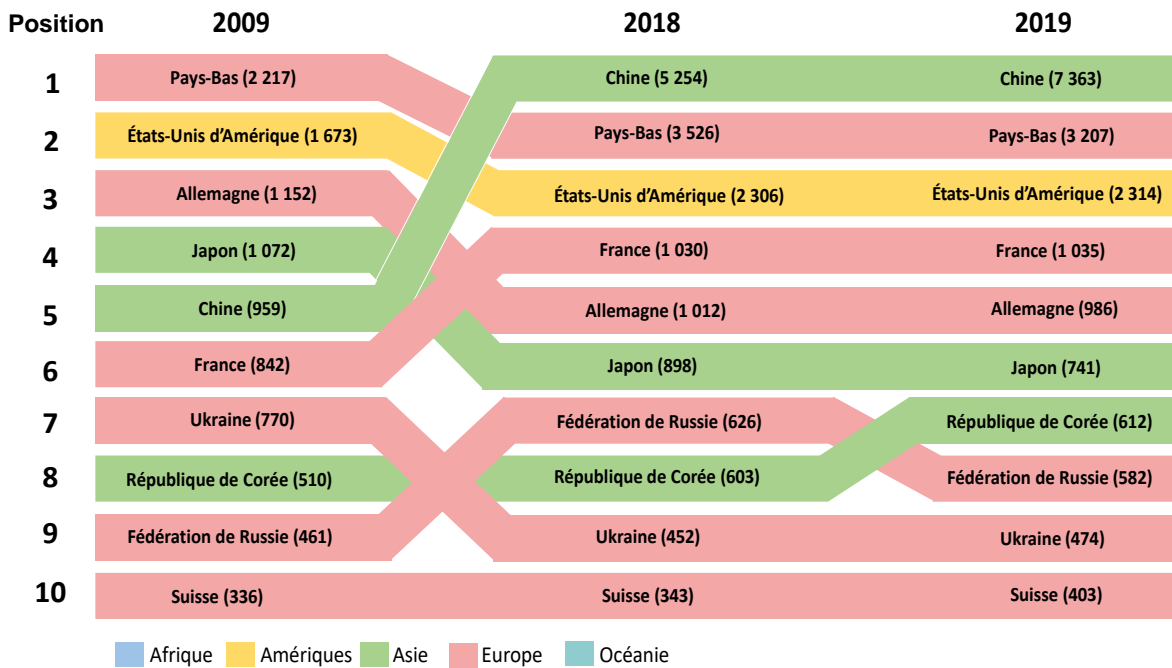
UPOV

## Les 20 principaux pays de résidence des demandeurs (2019)

Rang	2009		2018		2019	
	Résidence	Nombre de demandes	Résidence	Nombre de demandes	Résidence	Nombre de demandes
1	Pays-Bas	2 217	Chine	5 254	Chine	7 363
2	États-Unis d'Amérique	1 673	Pays-Bas	3 526	Pays-Bas	3 207
3	Allemagne	1 152	États-Unis d'Amérique	2 306	États-Unis d'Amérique	2 314
4	Japon	1 072	France	1 030	France	1 035
5	Chine	959	Allemagne	1 012	Allemagne	986
6	France	842	Japon	898	Japon	741
7	Ukraine	770	Fédération de Russie	626	République de Corée	612
8	République de Corée	510	République de Corée	603	Fédération de Russie	582
9	Fédération de Russie	461	Ukraine	452	Ukraine	474
10	Suisse	336	Suisse	343	Suisse	403
11	Argentine	301	Australie	336	Espagne	342
12	Australie	300	Espagne	335	Australie	325
13	Danemark	198	Argentine	268	Argentine	235
14	Royaume-Uni	192	Royaume-Uni	236	Royaume-Uni	232
15	Italie	169	Italie	229	Italie	231
16	Espagne	167	Brésil	213	Israël	218
17	Brésil	157	Viet Nam	195	Brésil	202
18	Nouvelle-Zélande	138	Danemark	171	Danemark	176
19	Belgique	132	Israël	149	Turquie	156
20	Israël	127	Canada	128	Belgique	141

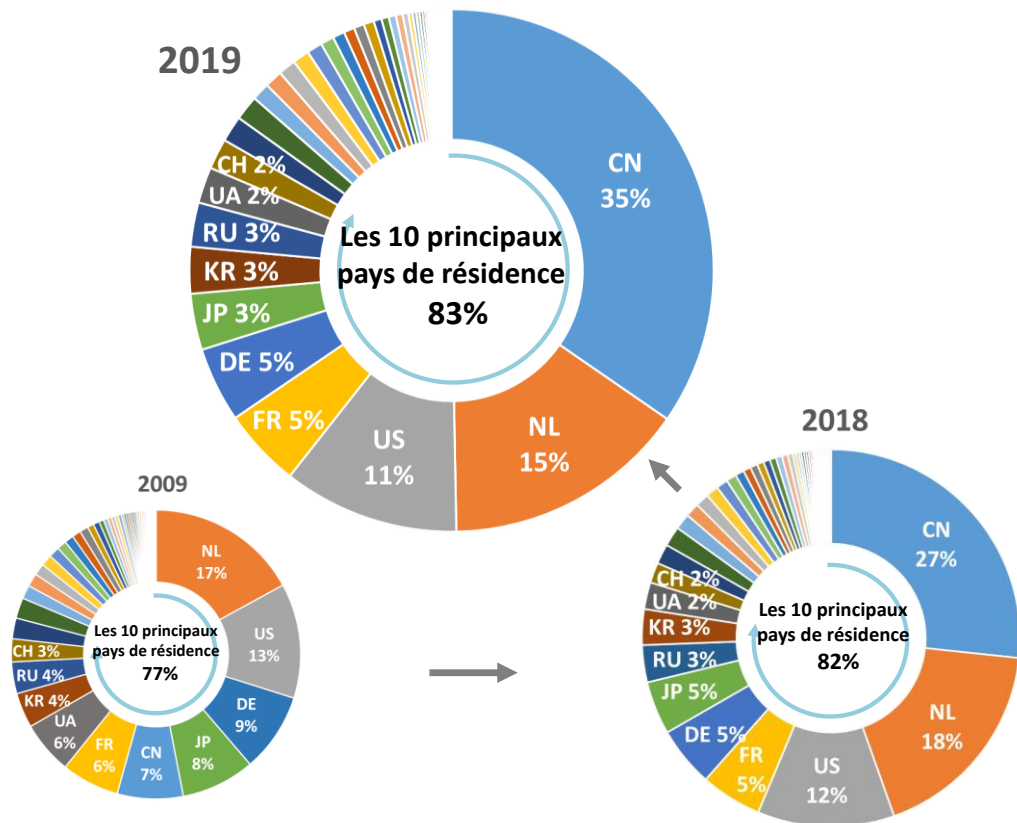
UPOV

## Les 10 principaux pays de résidence des demandeurs (2019)



UPOV

### Pays de résidence des demandeurs : proportion par pays de la catégorie des 10 principaux pays de résidence



UPOV

## NOTES A L'INTENTION DES EDITEURS

L'UPOV est une organisation intergouvernementale qui a son siège à Genève.

L'UPOV a pour mission de mettre en place et de promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous.

L'UPOV compte 76 membres et couvre 95 États. Les membres de l'UPOV sont les suivants :

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle, Ouzbékistan, Viet Nam, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Union européenne et Uruguay.

Pour de plus amples informations, prière de s'adresser au Secrétariat de l'UPOV :

Tél. : (+41-22) 338 9111 Mél. : [upov.mail@upov.int](mailto:upov.mail@upov.int)

Site Web : <https://www.upov.int>

Réseaux sociaux



Compte Twitter : @UPOVint



Compte LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/upov-official>

[L'appendice suit]

## APPENDICE

**INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL DEVANT LE CONSEIL DE L'UPOV**

Cinquante-quatrième session ordinaire  
30 octobre 2020

M. Marien Valstar, président du Conseil de l'UPOV,  
Honorables délégués,  
Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier sincèrement les membres du Conseil de l'UPOV de l'honneur qu'ils m'accordent en me nommant Secrétaire général.

La communauté de l'UPOV – la nôtre – s'engage sur un chemin passionnant. En effet, la sélection végétale a un rôle essentiel à jouer afin de relever les défis actuels pour engager le monde dans une voie plus durable. Notre avenir doit être plus vert – et ce sont justement les plantes qui peignent le monde en vert.

La pandémie a aussi rappelé l'importance de nos besoins de base, en particulier sur le plan de la santé et de l'accès à l'alimentation. En revenant à l'essentiel, les pays ont accordé un haut degré de priorité au fait d'assurer un approvisionnement continu en semences. Plus simplement, l'absence de semences aujourd'hui, c'est l'absence de nourriture demain.

Afin de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le monde devra s'appuyer sur deux types d'acteurs essentiels, les agriculteurs et les obtenteurs. Pour de nombreux obtenteurs, le système de protection des variétés végétales de l'UPOV sera crucial pour fournir les variétés dont les agriculteurs auront besoin pour relever les défis qui se présenteront.

Les obtentions végétales qui se caractérisent par un rendement plus élevé, par une plus grande résistance aux parasites et aux maladies, par une meilleure tolérance au sel et à la sécheresse ou par une meilleure capacité d'adaptation au stress climatique sont essentielles pour augmenter la productivité et la qualité des produits. Par ailleurs, les nouvelles variétés peuvent contribuer à réduire la pression exercée sur l'environnement naturel. L'apparition en permanence de nouveaux parasites et maladies, les changements des conditions climatiques et l'évolution des besoins des utilisateurs vont de pair avec une demande continue de nouvelles variétés végétales de la part des agriculteurs et producteurs.

**Bilan de l'UPOV**

À de nombreuses reprises, le système de l'UPOV s'est montré à la hauteur du défi, et la preuve n'est plus à faire de notre capacité à répondre aux besoins des agriculteurs et de la société au fur et à mesure que ces derniers évoluent.

En Europe, une étude<sup>1</sup> publiée en 2016 a établi les points suivants :

- Sans la sélection végétale, l'Union européenne (UE) serait devenue importatrice nette de toutes les grandes cultures arables, notamment de celles qu'elle exporte actuellement, comme le blé, les pommes de terre, et d'autres céréales. En réalité, depuis 2000, la sélection végétale a à elle seule permis à l'UE de nourrir l'équivalent de la population de la France et de l'Allemagne sur les 15 dernières années.
- Sans la sélection végétale, l'UE aurait besoin de 19 millions d'hectares supplémentaires de terres agricoles pour produire la même quantité de nourriture. Cela aurait les mêmes incidences que la déforestation d'une zone de l'Amazonie de la taille de la Lettonie.

Permettez-moi également de donner des exemples issus d'autres régions du monde.

---

<sup>1</sup> The economic, social and environmental value of plant breeding in the European Union: An ex-post evaluation and ex-ante assessment, HFFA Research GmbH (auteur principal : Steffen Noleppa) (2016)

Le Kenya a introduit la protection des espèces végétales en 1997 et a rejoint l'UPOV en 1999. Avant 1997, on ne comptait que 38 obtentions végétales, contre 136 entre 1997 et 2003. En ce qui concerne le maïs, le nombre de variétés est passé de 7 à 60. La plupart des nouvelles variétés de maïs sont supérieures aux variétés existantes, en particulier sur les plans du rendement, de la résistance aux parasites et aux maladies, des qualités nutritionnelles, de la maturité précoce et de la tolérance aux stress abiotiques. Le maïs étant une denrée de base pour 80% des Kényans, cela contribue à la sécurité alimentaire dans le pays.

Si l'on se tourne vers l'Asie, une étude menée au Viet Nam<sup>2</sup> a établi un lien entre les gains de productivité, les avantages environnementaux et l'adhésion à l'UPOV, en comparant l'agriculture au Viet Nam avant et après son adhésion.

- Entre 1995 et 2005, avant l'adhésion du pays à l'UPOV, une hausse des rendements en riz, en maïs et en patates douces découlait principalement d'une plus grande quantité d'intrants – sans augmentation détectable due à la sélection végétale. Dans les 10 ans qui ont suivi l'adhésion à l'UPOV, les rendements en riz, de maïs et de patate douce ont connu une augmentation annuelle respective de 1,7%, 2,1% et 3,1%, grâce à la sélection végétale. En 2016, en moyenne, les agriculteurs vietnamiens produisaient 20% de plus sur leurs terres arables qu'avant leur adhésion à l'UPOV.

### **Importance pour le développement économique**

Un autre aspect important de nos travaux est que nous contribuons à assurer la sécurité financière des agriculteurs, qui garantit en retour leur propre sécurité alimentaire.

Pour citer à nouveau le Kenya<sup>3</sup>, l'adhésion à l'UPOV a donné accès à des variétés élités de roses, ce qui a permis l'essor dans le pays d'un secteur de fleurs coupées qui représente 500 millions de dollars É.-U. et emploie 500 000 Kényans.

En Colombie<sup>4</sup>, le système de protection des variétés végétales de l'UPOV a donné un important coup de pouce à différents secteurs, et notamment à la floriculture. Cela s'explique par l'arrivée sur le marché de nouvelles entreprises, qui ont introduit de nouvelles plantes ornementales et ont investi en Colombie. Selon Asocolflores, le secteur floricole y emploie plus de 200 000 personnes. Ce secteur représente près de 5% du total des exportations de la Colombie sur les 10 dernières années, ce qui en fait le quatrième poste d'exportation du pays après le pétrole, le café et le charbon.

Quant au Viet Nam, depuis son adhésion à l'UPOV en 2006, le revenu annuel des agriculteurs y a augmenté de plus de 24%. On estime les retombées globales sur le PIB des investissements dans les activités de sélection végétale à 5 milliards de dollars É.-U. environ, soit plus de 2,5% du PIB du pays.

Ces exemples démontrent amplement la valeur de nos activités s'agissant d'attirer des investissements, de créer des emplois et de soutenir les ambitions de nos membres à se développer, en particulier parmi les pays en développement, dans différentes régions du monde.

### **Efficacité future du système de l'UPOV**

L'avenir promet des défis encore plus grands en matière de sélection végétale : produire plus à partir des terres existantes, avec moins d'intrants. Afin d'atteindre ce formidable objectif, la protection des variétés végétales devra garantir aux obtenteurs un retour satisfaisant sur l'investissement à long terme nécessaire pour produire de nouvelles variétés de plantes. Par conséquent, le système de l'UPOV doit se transformer pour s'adapter aux attentes, au gré de l'évolution des technologies et des besoins. Les débats actuels au sein de l'UPOV sur des questions telles que les variétés essentiellement dérivées et le produit de la récolte sont un bon signe que l'UPOV est à l'écoute et est réceptive à ces évolutions.

---

<sup>2</sup> The socio-economic benefits of UPOV membership in Viet Nam: An ex-post assessment on plant breeding and agricultural productivity after 10 years, HFFA Research GmbH (auteur principal : Steffen Noleppa) (2017) ([https://www.upov.int/about/en/benefits\\_upov\\_system.html](https://www.upov.int/about/en/benefits_upov_system.html)).

<sup>3</sup> <https://youtu.be/lwuXwN96O-Y>.

<sup>4</sup> <https://youtu.be/gnJLH4JVyP0>.

### *Partenariats*

Les défis à relever sont mondiaux et intersectoriels, tandis que l'UPOV est une organisation très modeste. Elle rencontre de ce fait des difficultés particulières à faire entendre son message. Je constate des signes encourageants de la bonne transmission de ce dernier, en particulier le nombre croissant de pays qui travaillent avec le Bureau de l'UPOV à l'élaboration de lois sur la protection des obtentions végétales. Il ne fait par ailleurs aucun doute que les partenariats gagneront en importance. Nous devons continuer à travailler avec les membres de l'UPOV, avec les parties prenantes et avec d'autres organisations. Hier, pendant la session du Comité consultatif, j'ai jugé particulièrement encourageant l'exposé concernant l'initiative soumise par Oxfam, Plantum et Euroseeds à l'UPOV pour examen. Je salue la collaboration étroite entre l'UPOV et l'Organisation mondiale des agriculteurs, en particulier dans le cadre du Partenariat mondial sur les semences, car les obtenteurs et les agriculteurs sont des acteurs essentiels de la transformation des systèmes alimentaires.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer mon engagement, en tant que Secrétaire général, à contribuer à améliorer le rayonnement de l'UPOV et à renforcer les partenariats. À ce sujet, j'aimerais insister sur ma détermination, à la fois en ma qualité de Directeur général de l'OMPI et de Secrétaire général de l'UPOV, à étudier comment renforcer les synergies sur le plan politique entre les deux organisations.

### *Tirer parti des technologies*

Afin que le système de l'UPOV conserve sa pertinence, il est aussi essentiel que l'UPOV, en tant qu'organisation, s'adapte et évolue. Je constate avec satisfaction les projets de l'UPOV visant à tirer parti des technologies, afin que le système de protection des variétés végétales soit efficace pour les membres de l'UPOV et pour les obtenteurs, tout en contribuant à la sécurité financière de l'organisation.

L'introduction récente de l'outil de demande de droit d'obtenteur en ligne UPOV PRISMA est une étape importante. Le projet d'assistance aux membres de l'UPOV au moyen de systèmes de gestion électronique des bureaux constituera une étape tout aussi importante vers un système efficace et rationnel, et facilitera également la coopération. Les technologies de traduction automatique neuronale offrent une autre possibilité d'améliorer l'approche et la perception du système de l'UPOV. La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences tragiques dans le monde entier et a mis en lumière l'importance de l'innovation pour intervenir dans des circonstances difficiles. On a par exemple constaté le potentiel des technologies de communication électronique pour élargir notre champ d'action, en particulier pour une petite organisation telle que l'UPOV.

### *Coopération au sein de l'UPOV*

Je crois que les nouvelles technologies ont le potentiel de transformer les performances de l'UPOV en tant qu'organisation, ainsi que le système qu'elle propose, afin que nous puissions participer pleinement à la réponse aux défis mondiaux. Cependant, j'aimerais conclure en rappelant et en soulignant une force particulière de l'UPOV, à savoir l'attachement de ses membres à coopérer et le soutien qu'ils témoignent aux travaux du Bureau de l'UPOV. Les technologies que nous présentons n'auront de valeur que si elles se fondent sur cette coopération et si elles servent à la renforcer. Cela doit rester au cœur de nos efforts.

### *Conclusion*

Alors que j'étais sur le point d'entamer mon parcours avec l'UPOV, on m'a dit qu'il s'agissait d'une famille plutôt que d'une communauté. Je suis heureux de confirmer que c'est bel et bien ce que j'ai rencontré. Je suis impatient de faire partie de cette famille de l'UPOV et de travailler avec chacun d'entre vous pour aider l'UPOV à jouer un rôle encore plus important pour relever les défis liés à la durabilité et à l'alimentation, pour mettre de la couleur dans nos foyers et du choix à nos tables, pour améliorer les sources de revenus des agriculteurs, et enfin pour utiliser nos compétences afin de changer la donne.

Je vous remercie.

[Fin de l'appendice et du document]